



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 décembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI seize décembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 décembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Odile VIGNAL à Marion BARRAUD, Didier MULLER à Christine DULAC ROUGERIE

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Mme Valérie BERNARD arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Cécile AUDET)

Mme Anna AUBOIS arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Pierre SABATIER)

M. Rémi CHABRILLAT arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Thomas WEIBEL)

Mme Catherine PINET-TALLON arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Cécile LAPORTE)

Mme Fatima CHENNOUF-TERRASSE quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI)

Rapport N° 65
MISE A JOUR DE LA SECTORISATION SCOLAIRE

L'article 80 de la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (art. L. 131-5 et L. 212-7 du code de l'Éducation) confie au conseil municipal la détermination des périmètres aussi appelés secteurs scolaires des écoles maternelles et élémentaires publiques situées sur le territoire de la commune.

Ainsi les élèves du 1er degré des écoles publiques clermontoises sont scolarisés en fonction de leur adresse et les familles doivent se conformer à ce principe.

En ce qui concerne les modifications de périmètres, les créations de nouvelles rues ou modification de dénomination de voies, les écoles de secteurs doivent être déterminées.

AFFECTATION DE L'IMPASSE DE BOUYS

Par délibération en date du 16 juillet 2020, un ajustement du découpage de la "rue de Bouys" a été opéré.

Cependant, "l'impasse de Bouys", artère en patte-d'oie de la "rue de Bouys", située sur le secteur de l'école Jean Zay n'avait pas, à l'époque, fait l'objet d'attribution de numéros.

C'est aujourd'hui le cas et il convient de les affecter aux écoles de secteur de la manière suivante :

- du n°1 Impasse de Bouys au n°9 999 (côtés pair et impair)

=> Ecoles d'affectation : Jean ZAY maternelle et élémentaire

AFFECTATION DE L'IMPASSE DES PECHERS

De la même façon, "l'impasse des Pêchers", sur le secteur scolaire de CHANTERANNE, celle-ci vient de faire l'objet d'attribution de numéros.

Ces derniers sont affectés de la manière suivante :

- du n°1 Impasse des Pêchers au n°9 999 (côtés pair et impair)

=> Ecoles d'affectation : CHANTERANNE maternelle et élémentaire

CREATION ET AFFECTATION DE LA RUE FRANÇOISE-HELENE JOURDA

La délibération du 30 septembre 2016 confirme la dénomination de la rue Françoise-Hélène JOURDA et la rétrocession (voie privée en voie publique) à la Ville. Cette nouvelle rue créée sur le secteur de l'école Jean MOULIN ne modifie pas le périmètre scolaire. Cependant, la livraison de nouvelles résidences a fait l'objet d'attribution de numéros.

Ces derniers sont affectés de la manière suivante :

- du n°1 rue Françoise-Hélène JOURDA au n°15 (côté impair)

Ecoles d'affectation : Jean MOULIN maternelle et élémentaire

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'adopter les modifications de périmètres évoquées.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.



Fait à Clermont-Ferrand, le **31 DEC 2020**

Pour le Maire,
L'Adjointe chargée de la petite enfance,
l'enfance et la jeunesse

Cécile AUDET

ANNEXE

Rues et segments
Ecoles de rattachement

| RUE | Numéros | Côté | Ecole maternelle de secteur | Ecole élémentaire de secteur |
|----------------------------|--------------|-------------|-----------------------------|------------------------------|
| Impasse de Bouys | Du 1 au 9999 | Impair/Pair | Jean ZAY | Jean ZAY |
| Impasse des Pêcheurs | Du 1 au 9999 | Impair/Pair | CHANTERANNE | CHANTERANNE |
| Françoise-Hélène Jourda | Du 1 au 15 | Impair | Jean MOULIN | Jean MOULIN |